FONCIER AMÉNAGEMENT

Département de La SARTHE

Commune de Coulans sur Gée

"La Longueraie"

PROVISOIRE

PLAN DE COMPOSITION
Echelle 1/1000

PLAN DE BORNAGE
Lot n° 2
Echelle : 1/250

Section C n°
Superficie : 546 m²
Surface de plancher : 250m²

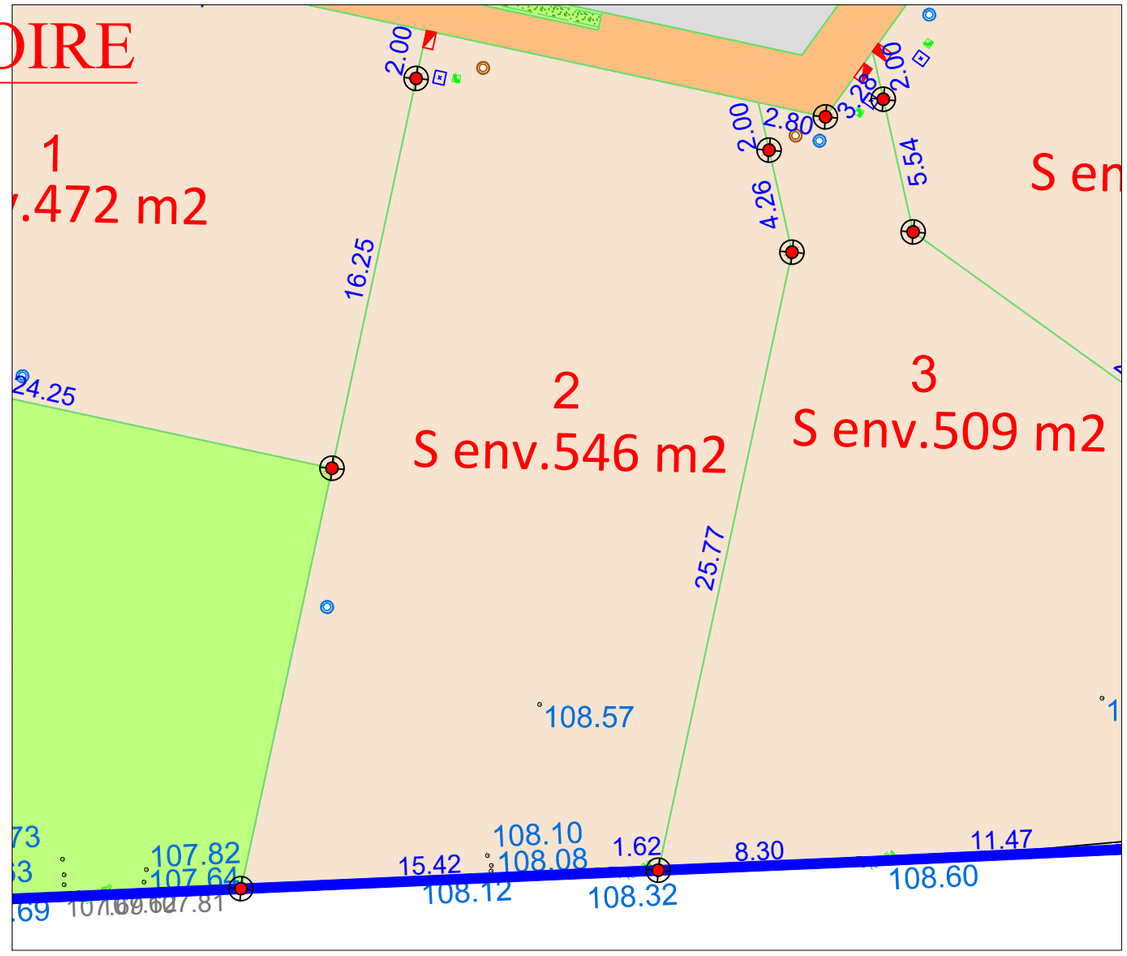

- regard préfa. 30x30 mutualisée TELECOM+FIBRE
- citerneau
- coffret ENEDIS BT
- boîte de branchement EP, tuyau PVC CR16 Ø160
- boîte de branchement EU, tuyau PVC CR16 Ø125
- Borne OGE plaquette nouvelle
- Borne OGE plaquette ancienne
- limite lotissement
- Chemin piétonnier
- 100.00 Altitude terrain naturel (IGN 69)
- 10.00 Cote lot
- limite lot
- bordures préfa.type P1 (vue 2cm)
- bordures préfa.type T2 (vue 2 ou 14cm)

N.B: La position des branchements et des réseaux est indicative.
Les cotes indiquées sur le plan sont indicatives.

Etabli le 03 Juin 2019

Maître d'Ouvrage : FONCIER AMENAGEMENT
3, Rue René Hatet - Appt n°002
72000 Le Mans
Tél. 02.43.86.64.76

Géomètre-Expert : Cabinet LOISEAU
SELARL de géomètres-Experts
13 bis rue Jean Gremillon
72000 LE MANS
Tél : 02.43.23.38.10 fax : 02.43.41.42.06

Règlement Graphique

Lot n° 2

Echelle : 1/250

PROVISOIRE

NB: Les dispositions sur le règlement graphique se rajoutent aux dispositions du règlement du PLU en vigueur.

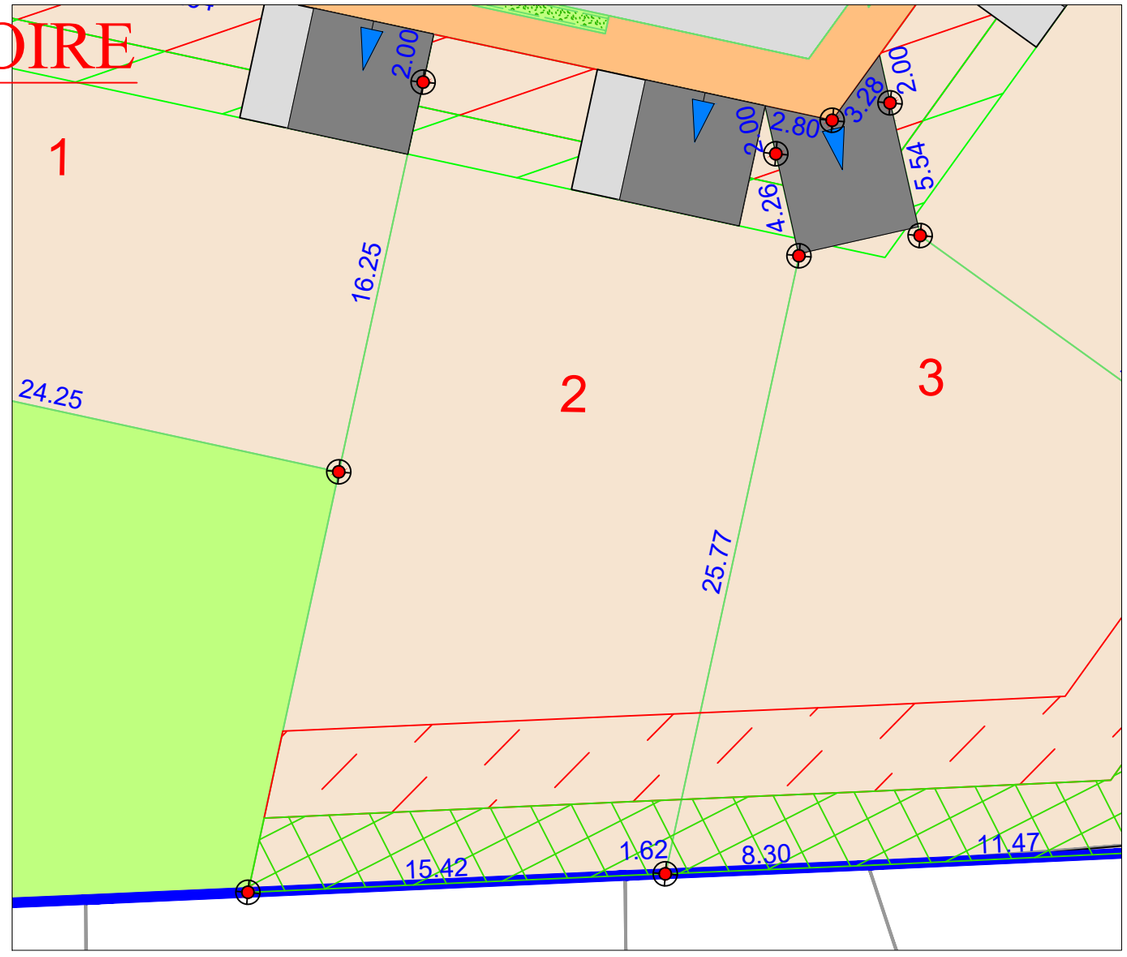

accès imposé de dimensions 5x5ml (à charge de l'acquéreur)

accès imposé de dimensions 5x5ml, glissant sur 7ml (à charge de l'acquéreur)

Zone d'implantation des abris de jardin

Zone inconstructible (zone réservée pour la plantation d'une haie à la charge de l'aménageur, à entretenir et conserver par les acquéreurs)

Zone inconstructible pour les garages et annexes au bâtiment principal

Zone inconstructible sauf pour les clôtures (1m ou 3m de largeur)

NB: le règlement graphique est issu du PA10 du Permis d'Aménager réalisé en avril 2019 arrêté n°PA07209619Z0002

Etabli le 03 Juin 2019